

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****78, rue de Mirande – Acquisition de deux parcelles**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

M. Marcel Denis souhaitait vendre sa propriété située 78, rue de Mirande, partiellement classée en secteur UEd1 du Plan Local d'Urbanisme, destiné à une opération d'aménagement d'ensemble.

Il a donc été proposé à M. Denis, qui a accepté, l'acquisition, par la Ville, de la partie concernée de sa propriété, soit 542 m², au prix de 56 € le m², conforme à l'évaluation du service des domaines, soit 30 352 €.

Il est précisé que six parcelles sur ce site ont d'ores et déjà été acquises à l'amiable par la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur M. Marcel Denis – 77, avenue Général de Gaulle – 21110 Genlis, de deux parcelles de terrain cadastrées section BW n°95p et n°461, d'une superficie totale de 542 m², moyennant le prix de 30 352 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT